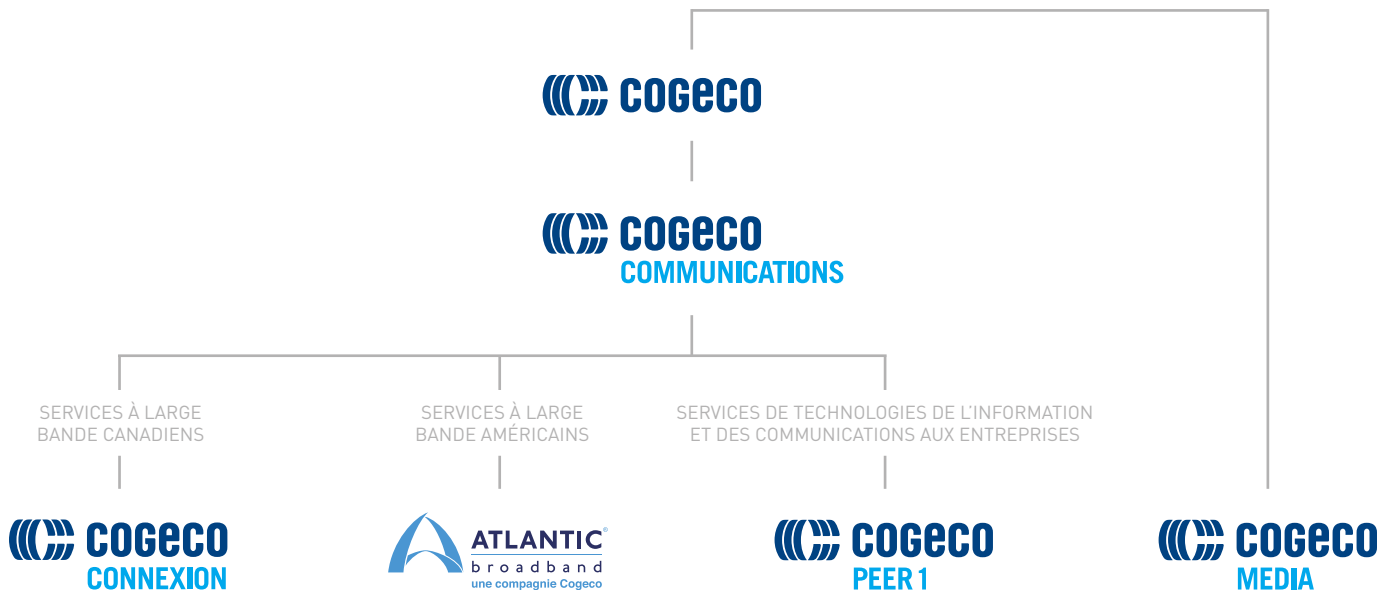


DÉCLARATION CONTRE L'ESCLAVAGE, LE TRAVAIL FORCÉ ET LA TRAITE DES PERSONNES



AU SUJET DE COGECO INC.



Cogeco inc. est une société de portefeuille diversifiée qui exerce ses activités dans les secteurs des communications et des médias. Sa filiale Cogeco Communications inc. fournit aux clientèles résidentielle et d'affaires des services Internet, de vidéo et de téléphonie au moyen de ses réseaux de fibres bidirectionnels à large bande. Elle exerce ses activités au Québec et en Ontario, au Canada, sous le nom Cogeco Connexion et sur la côte Est des États-Unis, sous la marque Atlantic Broadband (dans 11 États, du Maine jusqu'en Floride). Par l'intermédiaire de Cogeco Peer 1, Cogeco Communications inc. fournit à la clientèle commerciale une gamme de services de technologies de l'information (colocation, connectivité réseau, hébergement, informatique en nuage et services gérés) grâce à ses 16 centres de données, à son vaste réseau FastFiber Network® et à plus de 50 points de présence en Amérique du Nord et en Europe. Sa filiale Cogeco Média détient et exploite 23 stations de radio offrant une programmation complémentaire et une couverture étendue, desservant un large éventail d'auditoires, principalement dans la province de Québec, ainsi qu'une agence de nouvelles, Cogeco Nouvelles. Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CGO). Les actions subalternes à droit de vote de Cogeco Communications inc. sont également inscrites à la Bourse de Toronto (TSX : CCA).

En date du 31 janvier 2019, le nombre total d'employés de l'entreprise était de 5 118.

NOTRE ENGAGEMENT

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT)¹, à tout moment durant l'année 2016, plus de **40 millions de personnes étaient en esclavage moderne**, dont 24,9 millions en travaux forcés. Cogeco reconnaît ce problème universel. Par conséquent, nous adoptons une approche de tolérance zéro envers l'esclavage moderne et la traite des personnes et nous sommes engagés à assurer que les droits fondamentaux de nos employés et des gens qui travaillent au sein de notre chaîne d'approvisionnement soient toujours respectés.

La présente déclaration porte plus spécifiquement sur les efforts déployés par la Société pour se conformer au UK Modern Slavery Act (2015) relativement aux questions d'esclavage, de travail forcé et de la traite des personnes.

LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE COGECO

Cogeco, la société mère de Cogeco Peer 1, qui possède des installations situées au Royaume-Uni, reconnaît que ses fournisseurs jouent un rôle important dans ses efforts en matière de responsabilité sociale d'entreprise, particulièrement à l'égard des conséquences sociales et environnementales de leurs activités.

Cogeco (la «société») avait plus de 5 600 fournisseurs actifs pendant l'exercice 2018, dans toutes ses filiales. En tant que fournisseur de services, Cogeco ne fabrique aucun produit. Notre principale catégorie de fournisseurs et ceux qui représentent les dépenses les plus élevées sont l'équipement réseau, l'équipement nécessaire aux technologies de l'information, l'équipement chez les clients (incluant modems et décodeurs), les services professionnels et les services de construction. Nos fournisseurs ne changent pas sur une base saisonnière.

Étant donné la complexité et la mondialisation de sa chaîne d'approvisionnement, il y a divers risques sociaux, environnementaux et éthiques associés qui doivent être considérés, particulièrement en ce qui concerne les fournisseurs situés dans des économies émergentes ou en développement. **La Société a mis en œuvre des politiques et des mécanismes pour établir des relations d'affaires avec des fournisseurs qui démontrent de solides engagements en matière de durabilité et des comportements éthiques.**



**COGECO
DÉMONTRE
FERMEMENT SON
ENGAGEMENT ENVERS
LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET UN
COMPORTEMENT
ÉTHIQUE.**

¹ [Site officiel](#) de l'International Labour Organization (ILO)

LES POLITIQUES DE COGECO

Cogeco a mis en œuvre une Politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) visant à assurer que toutes ses opérations soient conduites de façon productive et durable.

De plus, le Code d'éthique de Cogeco s'applique à toutes les personnes qui font partie de la Société et qui contribuent à ses opérations, son image et sa réputation ainsi qu'à tous les consultants et sous-traitants. Le respect de la personne (notamment le respect des droits fondamentaux) est le premier principe du Code d'éthique.

La Société a rédigé un Code de conduite des fournisseurs qui est mis en place progressivement depuis l'exercice financier 2016. Le Code définit nos attentes envers eux et vise à les encourager à aller au-delà de la conformité légale en s'inspirant des normes internationales reconnues. Notre Code de conduite des fournisseurs s'inspire du code de conduite du *Responsible Business Alliance* (RBA), bien que nous ne soyons pas membre du RBA. Conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies, les attentes et principes décrits dans ce Code découlent de normes internationales importantes en matière de droits de l'homme, dont la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies. Le Code traite de la position de Cogeco sur des sujets tels que **le traitement humain, la non-discrimination, le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants, l'égalité de rémunération, les heures de travail raisonnables et les avantages**. Le Code de conduite des fournisseurs est révisé de façon périodique, au moins une fois tous les cinq ans, afin d'en assurer la pertinence et l'intégration des nouveaux enjeux relatifs à notre chaîne d'approvisionnement.



LE CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DE COGECO SOUTIENS LES DROITS DE L'HOMME POUR TOUS.

En ce qui concerne le travail forcé ou obligatoire, le Code de conduite des fournisseurs stipule clairement que :

« Il est interdit de tenir un employé en servitude ou en esclavage et de participer à la traite de personnes. Les employés doivent également avoir le droit de quitter les installations ou locaux en tout temps et doivent pouvoir garder leurs pièces d'identité ou permis de travail. Ils doivent être libres de commencer et de mettre fin volontairement à leur emploi et ne doivent pas être liés à un employeur ou à une tierce partie en raison d'une dette. »

En ce qui concerne le travail des enfants, notre Code stipule clairement que :

« Les fournisseurs ne peuvent avoir recours au travail des enfants, et ce, dans aucune étape du procédé de fabrication. Le terme « enfant » est défini comme un individu âgé de moins de 15 ans ou n'ayant pas dépassé l'âge où l'éducation est obligatoire ou n'ayant pas atteint l'âge minimum légal du travail, l'âge le plus élevé étant celui qui prévaut. De plus, tout employé âgé de moins de 18 ans ne devrait pas effectuer de travail dangereux. »

Finalement, la Politique d'approvisionnement de Cogeco stipule que, lorsque tous les paramètres d'acquisition de marchandises ou de services sont égaux, l'organisation favorisera le fournisseur dont la vision, les processus et les procédures sont alignés avec la politique de RSE, le Code de conduite des fournisseurs et le Code d'éthique de Cogeco.

PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE ET SUIVI DE LA PERFORMANCE

Chez Cogeco Connexion, notre plus grande filiale représentant environ 50 % de notre main-d'œuvre et de nos revenus, les normes sociales des fournisseurs sont évaluées au moyen d'un questionnaire que nous leur demandons de remplir durant le processus d'appel d'offres. Les réponses au questionnaire de RSE sont évaluées selon leur pertinence et comptent pour un total de 5 à 10 % du total des points de l'appel d'offres. Le questionnaire de RSE sera bientôt utilisé par toutes les filiales de Cogeco.

De plus, tous les nouveaux fournisseurs de Cogeco doivent confirmer avoir pris connaissance du Code de conduite des fournisseurs. Cogeco travaille actuellement pour s'assurer que tous ses principaux fournisseurs ont pris connaissance du Code ou Cogeco révisé et approuve les normes en matière de RSE de ses fournisseurs.

Cogeco se réserve le droit de revoir ou d'évaluer la conformité d'un fournisseur au Code. Les fournisseurs doivent répondre rapidement aux demandes d'informations de Cogeco concernant les questions abordées dans ce Code. Ceci peut inclure des sondages, questionnaires, demandes de documents justificatifs et toutes autres mesures permettant d'accroître la visibilité dans notre chaîne d'approvisionnement. L'équipe chargée de la responsabilité sociale d'entreprise informe le comité de gouvernance du conseil d'administration relativement à la mise en œuvre du Code de conduite des fournisseurs.

En 2018, nous avons révisé notre approche pour définir nos fournisseurs principaux du point de vue de la RSE : nous avons défini les principaux fournisseurs selon les dépenses qu'ils représentent pour Cogeco ainsi que les risques sociaux et environnementaux potentiels de leurs activités. Nous avons créé une nouvelle liste de fournisseurs principaux et notre but est que tous nos principaux fournisseurs nous confirment avoir pris connaissance du Code d'ici 2020.

En plus d'avoir une Vice-présidente, audit interne et gestion des risques, qui est responsable de l'éthique, la Société a aussi un comité de gouvernance du conseil d'administration qui veille à la conformité au Code d'éthique.

Tel qu'indiqué dans notre Code de conduite des fournisseurs, ainsi que dans notre Code d'éthique, toute personne témoin d'une situation de non-conformité au Code de conduite des fournisseurs peut signaler la situation en contactant notre Ligne d'éthique qui est gérée par un partenaire indépendant (ClearView). Toutes les déclarations sont confidentielles et anonymes et sont envoyées à notre équipe d'audit interne pour fins d'enquête. Les personnes qui déclarent de bonne foi sont protégées d'un congédiement ou de toutes autres formes de représailles. À ce jour, nous n'avons jamais reçu de signalement relativement à une situation de non-conformité au Code de conduite des fournisseurs de la part d'un fournisseur de Cogeco.

52% DE NOS PRINCIPAUX FOURNISSEURS ONT CONFIRMÉ AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE NOTRE CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS, EN DATE DE FÉVRIER 2019.

0 SIGNALEMENTS D'ESCLAVAGE MODERNE OU DE TRAITE DE PERSONNES REÇUS PAR NOTRE LIGNE D'ÉTHIQUE.

73% DES EMPLOYÉS* SE SONT DIT À L'AISE D'UTILISER LE MÉCANISME EN PLACE POUR SIGNALER UNE VIOLATION AU CODE D'ÉTHIQUE.

***DURANT L'EXERCICE 2017**

De plus, par le biais du sondage sur l'engagement des employés de Cogeco, nous avons été capables de mesurer l'opinion des employés quant à leur confort à signaler une violation au Code. Nous travaillons constamment à améliorer ce résultat.

Finalement, Cogeco offre aussi une formation en ligne obligatoire sur le Code d'éthique pour tous les nouveaux employés et membres du conseil et, par la suite, celle-ci doit être complétée à tous les deux ans. De plus, tous les employés doivent attester de leur prise de connaissance du Code par écrit au moment de leur embauche et, par la suite, sur une base annuelle.

95% DES NOUVEAUX EMPLOYÉS ONT SUIVI LA FORMATION DU CODE D'ÉTHIQUE EN 2018.

RESPONSABILITÉ

Le Code d'éthique est approuvé par le conseil d'administration et le Code de conduite des fournisseurs est approuvé par le comité de gouvernance de Cogeco inc. L'équipe chargée de la responsabilité sociale d'entreprise doit mettre en œuvre le Code de conduite des fournisseurs et vérifier que tout est conforme avec les principes qui y sont énoncés.

TOURNÉS VERS L'AVENIR

En raison de notre volonté constante d'améliorer nos processus pour éviter toute forme d'esclavage moderne et de traite des personnes, nous entendons mettre en œuvre les activités suivantes pendant notre prochaine période opérationnelle :

- Continuer de concentrer nos efforts à communiquer notre Code de conduite des fournisseurs à nos principaux fournisseurs directs pour atteindre l'objectif de 2020;
- Mettre à jour la Politique d'approvisionnement, renforçant notre engagement à prévenir l'esclavage moderne et la traite des personnes dans notre chaîne d'approvisionnement;
- Mettre à jour le questionnaire que doivent remplir les fournisseurs lors d'appels d'offres et établir un processus afin que le questionnaire de RSE soit utilisé dans toutes nos filiales;
- Mettre à jour le Code d'éthique, renforçant notre engagement envers le respect des droits de l'homme;
- Dans le cadre de nos efforts visant à déterminer et reconnaître les risques de travail forcé et de traite des personnes dans notre chaîne d'approvisionnement, nous procéderons à une évaluation des risques en fonction de la localisation géographique des principaux fournisseurs de Cogeco Connexion et nous effectuerons des audits sur place;
- Mettre en œuvre un outil de veille des médias sociaux nous permettant d'évaluer la performance sociale de nos principaux fournisseurs;
- Surveiller les tendances et dynamiques de cet enjeu en constante évolution.

PHILIPPE JETTÉ

Président et chef de la direction
Cogeco inc. et Cogeco Communications inc.

LIENS VERS LES DOCUMENTS D'ENTREPRISE

- [Code d'éthique](#)
- [Code de conduite des fournisseurs](#)
- [Politique de responsabilité sociale d'entreprise](#)
- [Rapport annuel de responsabilité sociale d'entreprise](#)